

Nombre de membres

de la commune de NORON LA POTERIE

Afférents au Conseil Municipal: 11
en exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération: 10

Pour : 10

Contre : 0

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil-vingt six, le 20 mars 20h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCHELLES François, maire.

Date de la convocation :
16.03.2026

Date d'affichage :
16.03.2026

Présents: Mr Romain Desaint-Denis, Mme Florence Fages, Mr François Kolakowski, Mme Marilyne Marcienne Hay, Mr Yann Hamon, Mme Caroline Leclerc, Mr Glenn Ossement, Mme Mélodye Huet, Mme Régine Hochet

Excusé : Guillaume Pastre

M. Romain Desaint-Denis a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Délégués au SDEC Energie

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU, les statuts du SDEC ENERGIE, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

CONSIDERANT que les statuts du SDEC ÉNERGIE prévoient que « *Les organes délibérants de chaque membre du Syndicat concerné désignent deux délégués* ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune au sein du SDEC ÉNERGIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner délégués titulaires du SDEC ENERGIE :

Monsieur Romain DESAINT-DENIS

et

Monsieur Yann HAMON

ADOPTE PAR : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 20 mars 2026

Le Maire, Mr SCelles François



Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 27.03.26
et publication ou notification du 27.03.26